

COMMUNE DE TOUSSON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11

Présents 9

Votants 10

Convocation le : 31 Mai 2022

Affichage le : 31 Mai 2022

Séance du Vendredi 03 JUIN 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, le Vendredi 03 Juin 2022 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Tousson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

Présents : Michaël GOUÉ, Savinien COMBET, Jean-Michel CARDINALI, Nathalie HAEZEBAERT, Ferdinand KOCH, Benoît HENRY, Claire JOURDAIN, Claire JOURDAIN, Nathalie CHARBONNIER

Pouvoir : Jean-Claude CABRAL donne pouvoir à Michaël GOUÉ

Absents excusés : Brigitte PALFROY,

Ouverture de la séance : 18h08

Secrétaire de Séance : Nathalie CHARBONNIER

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

2022-16 Décision Modificatrice n°1

La décision modificatrice est une délibération qui vient modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatrices répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Monsieur le Maire explique que pour effectuer le versement du remboursement de la caution de Madame Gueffier d'un montant de 1068€, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédit budgétaire au compte 165 chapitre 16 et de l'approvisionner du même montant.

La décision modificatrice se présente comme il suit :

ARTICLES	MONTANTS
2188 : Autres	- 1 068€
165 : Dépôt et cautionnement reçus	- + 1 068€
TOTAL	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
VOTE A L'UNANIMITÉ la décision modificatrice n°1.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 18h14.

Le Maire

M. GOUÉ



Le Secrétaire

Nathalie CHARBONNIER